



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR



Vous avez entre 16 et 25 ans

Le service civique est fait pour vous !
<http://www.service-civique.gouv.fr>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale
(DDCS) de Côte d'Or**

Laurent DAILLEZ

Conseiller Vie associative, Service Civique

03 80 68 30 23 - laurent.daillez@cote-dor.gouv.fr

Renseignements

Le service civique n'est ni du bénévolat ni un emploi, mais un statut entre les deux.

Témoignages

Le service civique est un contrat qui permet à un jeune volontaire d'exercer une mission d'intérêt général dans une structure d'accueil, tout en bénéficiant d'une indemnité.

Offres de missions

Autres formes de volontariat

Le service civique vous accueille quelque soit votre niveau d'étude, de formation ou de qualification, seule compte votre motivation !

Pour qui ? Pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il faut être de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou justifier d'un an de séjour continu en France. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Combien de temps ? De 6 à 12 mois

Pour quelle mission ? Une mission d'intérêt général

Où ? En France ou à l'étranger !
Dans une collectivité locale, une association, une fondation, une ONG, une ambassade, un consulat ...

Une mission d'intérêt général ?

Une mission d'intérêt général est une mission qui s'appuie sur de grandes thématiques pour vous permettre de vous engager au service des autres, en exprimant pleinement vos atouts :

Solidarité : apportez aux personnes isolées, aux personnes âgées ou aux victimes de violence une aide concrète dans la vie quotidienne mais également votre présence, votre enthousiasme et votre soutien.

Environnement : sensibilisez les jeunes à la préservation de notre planète, participez aux programmes de sauvegarde des espaces protégés, faites découvrir au public les richesses de la nature.

Culture et loisirs : partagez votre passion de la lecture, du cinéma ou de votre sport préféré avec les plus jeunes, aidez à combattre l'illettrisme, l'exclusion culturelle.

Sport : développez des programmes préconisant la pratique d'activité physique et sportive comme vecteurs de bonne santé, de lutte contre la sédentarité, de bonne hygiène de vie et de prévention des risques de maladie, participez à des actions utilisant le sport comme moyen d'intégration pour toutes les catégories de la population exposées à des facteurs d'exclusion.

Développement International et action humanitaire : réalisez votre mission au sein d'une ambassade dans le cadre de collaborations diplomatiques, partez avec une ONG auprès des populations les plus démunies.

Intervention en cas de crise : après une préparation adéquate, réagissez aux urgences nées des catastrophes naturelles ou écologiques, venez en aide aux victimes, guidez la population efficacement après une crise.

Santé : sensibilisez les jeunes aux enjeux de santé, participez activement aux campagnes de lutte contre l'obésité, contre le sida, l'alcool ou l'usage de drogues.

Mémoire et Citoyenneté : défendez les droits de l'Homme sous toutes leurs formes (égalité des droits, droits de l'enfant...) en partageant vos convictions.

Éducation pour tous : proposez des activités culturelles spécifiques (lecture, écriture, audiovisuel...), participez à l'animation d'ateliers d'aide à l'apprentissage de la lecture ou de la langue, accompagnez des enfants et des adolescents ayant des difficultés d'apprentissage.

Les droits du volontaire engagé en Service Civique

- Une indemnité mensuelle (non imposable) de **467,34 à 573,72 nets euros par mois**, versée par l'Etat
- Une participation de l'organisme d'accueil équivalent à **106,31 euros** pouvant être versée en nature (contribution aux frais de nourriture, à l'hébergement ou aux transports)
- La prise en charge par l'Etat de la **couverture maladie, maternité et des cotisations retraites** pour un montant de **203,41 euros par mois et par jeune**
- Le volontaire engagé en service civique **bénéficie d'un accompagnement pour faciliter le déroulement de sa mission** (une phase de préparation, un accompagnement dans la réalisation des missions, une formation citoyenne et un appui dans sa réflexion sur son projet d'avenir)
- Le service civique peut être **valorisé dans le parcours de formation du jeune**, notamment dans son cursus universitaire et à travers la validation des acquis de l'expérience

Les devoirs du volontaire engagé en Service Civique

- Effectuer une **mission d'intérêt général** qui sera défini avec la structure d'accueil d'une durée de 6 à 8 mois à raison de 24h à 48h par semaine de 6 jours pour les volontaires majeurs et de 24h à 35h par semaine de 5 jours pour les mineurs
- Suivre une **formation citoyenne** dispensée directement par sa structure d'accueil ou par un organisme extérieur